

Annexe 9 - Prescriptions des gestionnaires de voiries, d'ouvrages d'art, d'équipement routiers et de passages à niveau

Gestionnaire	Code de la prescription générale	Prescription générale	Code de la prescription particulière	Prescription particulière
DIRE	PGDIRE	<p>Seuls les convois dont la longueur est inférieure à 25m et la largeur est inférieure à 3 m sont autorisés.</p> <p>La circulation de ces convois est autorisée de 9h00 à 16h00 et de 20h30 à 6h30.</p> <p>Le pétitionnaire doit impérativement reconnaître l'itinéraire avant le transport, s'assurer que les caractéristiques géométriques du convoi s'inscrivent tout au long du parcours, notamment dans les traversées d'agglomérations, l'emprunt des carrefours, des giratoires ... etc ...</p> <p>Dépose et repose signalisation amovible lors du passage du convoi.</p> <p>Les convois nécessitant des mesures d'exploitation particulières (contre-sens, basculement, démontage d'équipements de la route, etc.) n'entrent pas dans le cadre de cette procédure mais dans le cadre d'une demande expresse individuelle (autorisation cas par cas).</p> <p>La vérification des hauteurs sous ouvrages reste de la responsabilité du transporteur.</p> <p>Préalablement, les transporteurs se tiendront informés auprès du gestionnaire (DIR Est) de toutes les contraintes d'exploitation et de gestion du trafic sur l'itinéraire emprunté, celles-ci pouvant conduire à un report du passage du convoi.</p> <p>Convoi de 3ème catégorie : Aviser 3 jours ouvrés à l'avance : - la DIR EST de Strasbourg : gutenbergtc.cisgt.de-strasbourg.dire@developpement-durable.gouv.fr - L'EDSR - Tél. 03 89 21 50 47 ou 03 89 21 91 67 - Fax 03 89 21 51 56 - La DDT 68 - Pôle TE mel. ddt-te@haut-rhin.gouv.fr</p> <p>Conditions de franchissement des passages à niveau : www.securite-passageaniveau.fr Rubrique : "les actions de sensibilisation ciblées" - dépliant à télécharger</p> <p>Réseaux aériens : le pétitionnaire doit s'assurer que la hauteur libre sous les lignes est suffisante. Le cas échéant prévenir 10 jours ouvrés avant le passage du convoi :</p> <p>ORANGE 5, rue des Clarisse 67000 STRASBOURG Tél. : 03.20.71.25.32 Mel. : parlualsace@orange.com</p> <p>E.R.D.F. Service ARMGPP 57, rue Bersot 25000 BESANCON Tél. : 09.69.32.18.45 Mel. : erdf-grdf-ureafc-supervision-als@erdf-grdf.fr</p>	PP1DIRE	<p>N83 - Sens Nord/Sud PI A35/D1bl St Hippolyte</p> <p>Convoi hauteur inf. ou = à 4600 mm D83 - D1bl - bretelle accès A35 - A35 - Jonction A35/N83 - N83</p> <p>Convoi hauteur sup. à 4600 mm Circulation à contre-sens sur la D83 entre l'intersection D1bl/D83 et la jonction N83/D83 sous protection des forces de l'ordre Le pétitionnaire avisera obligatoirement 15 jours avant le passage du convoi l'Escadron Départemental de la Sécurité Routière (EDSR) Tél. : 03.89.21.50.47 Mel. : edsr68@gendarmerie.interieur.gouv.fr Démontage et remontage glissière n° 1 sur TPC pour franchissement de la N83 (2x2 voies).</p> <p>Pour connaître les modalités de passage, le transporteur doit adresser une demande à la DIR Est Strasbourg, 10 jours ouvrés avant le passage du convoi, à l'adresse suivante : gutenbergtc.cisgt.de-strasbourg.dire@developpement-durable.gouv.fr</p>
			PP2DIRE	<p>N83 - Sens Nord/Sud Évitement PI N83/D3 Ostheim - Convoi hauteur sup. 4600 mm</p> <p>Remorques de maximum 14 lignes à 2 essieux pendulaires par ligne : N83 -> sortie D416b -> D416 Traversée d'Ostheim rue de Strasbourg -> rue de Colmar -> N83 La largeur du convoi est limitée à 5500 mm dans la traversée d'Ostheim Prévenir la mairie d'Ostheim, 3 jours ouvrés avant le passage du convoi Tél : 03.89.47.91.46. Fax : 03.89.49.02.90.</p> <p>Remorques 15 lignes et plus : Démontage et remontage glissières n° 2 sur TPC pour franchissement de la N83 (2x2 voies) Circulation à contre-sens sur la N83 pour accès aux voies de contournement Est du PI N83/D3 sous protection des forces de l'ordre Le pétitionnaire avisera obligatoirement 15 jours avant le passage du convoi l'Escadron Départemental de la Sécurité Routière (EDSR) Tél. : 03.89.21.50.47 Mel. : edsr68@gendarmerie.interieur.gouv.fr Ouverture des glissières sur accotement et TPC, puis franchissement de la N83 (2x2 voies)</p> <p>Pour connaître les conditions d'emprunt de la N83 et des bretelles de l'évitement de l'ouvrage à contresens de la circulation, le transporteur doit adresser une demande à la DIR Est Strasbourg, 10 jours ouvrés avant le passage du convoi, à l'adresse suivante : gutenbergtc.cisgt.de-strasbourg.dire@developpement-durable.gouv.fr</p>
			PP3DIRE	<p>N83 - Sens Sud/Nord Évitement PI N83/D3 à Ostheim - Convoi hauteur sup. À 4600 mm N83 -> démontage et remontage des glissières n° 2 sur accotement pour accès aux voies de contournement Est du PI (voir ci-dessous)</p> <p>(1) Ouverture des glissières : Avertir 2 jours ouvrés avant le passage du convoi l'entreprise CM2E chargée des opérations de démontage et remontage des glissières Contacts : Tél. : 03 89.21.19.46 Fax. : 03.89.23.85.53 Mel. : contact@cm2e.fr</p>
			PP4DIRE	<p>N83 - Sens Sud/Nord Guémar - passage sous PMV - Convoi hauteur maxi. 7000 mm</p>
			PP5DIRE	<p>N66 PI - N66 VC rue de Morschwiller Hauteur maxi 5600 mm PI - N66 passerelle - rue de Reiningue Hauteur maxi 4600 mm PI - N66/D20 Hauteur maxi 4900 mm PI - N66/D19 Hauteur maxi 4800 mm PI - N66/D83 Hauteur maxi 4600 mm PI - N66/D33 Hauteur maxi 5100 mm</p>
			PP6DIRE	<p>N66 - Cernay - Accès et sortie ZI Est D2bl - avenue du Général de Gaulle - rue de l'Europe - Accès et sortie ZI Ouest D34</p>
			PP7DIRE	<p>N66 - Aspach le Haut - Accès et sortie ZI : D34 - rue des pins - rue des genêts</p>

Annexe 9 - Prescriptions des gestionnaires de voiries, d'ouvrages d'art, d'équipement routiers et de passages à niveau

Gestionnaire	Code de la prescription générale	Prescription générale	Code de la prescription particulière	Prescription particulière
<p>Conseil départemental CD68</p>	<p>PGCD68</p>	<p>Le pétitionnaire doit impérativement reconnaître l'itinéraire avant le transport, s'assurer que les caractéristiques géométriques du convoi s'inscrivent tout au long du parcours, notamment dans les traversées d'agglomérations, l'emprunt des carrefours, des giratoires ... etc ... et que la hauteur libre sous les ouvrages est suffisante.</p> <p>La vérification des hauteurs sous ouvrages reste de la responsabilité du transporteur.</p> <p>Conditions de circulation sur les routes du réseau principal du Haut-Rhin site www.inforoute68.fr</p> <p>Dépose et repose signalisation amovible lors du passage du convoi.</p> <p>Tout convoi de largeur sup. ou = à 6 m sur route à double sens de circulation sera accompagné des forces de l'ordre territorialement compétentes.</p> <p>Convoi de 3ème catégorie :</p> <p>Aviser 3 jours ouvrés à l'avance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Unité Exploitation du Conseil Départemental : unite_exploitation@haut-rhin.fr - L'EDSR - Tél. 03 89 21 50 47 ou 03 89 21 91 67 - Fax 03 89 21 51 56 - La DDT 68 - Pôle TE ddl-te@haut-rhin.gouv.fr <p>Conditions de franchissement des passages à niveau :</p> <p>www.securite-passageaiveau.fr</p> <p>Rubrique : "les actions de sensibilisation ciblées" - dépliant à télécharger</p> <p>Réseaux aériens : le pétitionnaire doit s'assurer que la hauteur libre sous les lignes est suffisante. Le cas échéant prévenir les services ci-dessous 10 jours ouvrés avant le passage du convoi :</p> <p>ORANGE 5, rue des Clarisse 67000 STRASBOURG Tél. : 03.20.71.25.32 Mel. : par.lualsace@orange.com</p> <p>E.R.D.F. Service ARMGPP 57, rue Bersot 25000 BESANCON Tél. : 09.69.32.18.45 Mel. : erdf-grdf-ureafc-supervision-als@erdf-grdf.fr</p> <p>Franchissement des ouvrages le convoi seul, dans l'axe de la route et à 10 km/h</p>	<p>PP1CD68</p>	<p>D83 – Sens Nord/Sud Convoi hauteur sup. 4600 mm - Evitement PI via voies de contournement :</p> <ul style="list-style-type: none"> * D30/D83 (Colmar Sud) * D1V /D83 (Gueberschwihr) * D18bV/D83 (Rouffach Sud) * D15/D18b/D83 (Soultzmatt) * D3b/D83 (Issenheim) D83 -> sortie D3bill vers Issenheim -> Giratoire D3b/D3bill/DS -> D3b -> D83 * D430/D83 (Guebwiller) : démontage et remontage glissières n°12 sur TPC pour franchissement D430 (2x2voies) (voir 1 ci-dessous) * D44/D83 (Hartmannswiller) * D51/D83 (Staffelfelden) * D431/D83 (Cernay) D83 -> sortie D483 -> Giratoire D431/D483 -> D83 <p>* D2/ D83 (Cernay Est) : bretelle d'évitement limitée à hauteur 5700 mm. Hauteur sup. 5700 mm : ouverture des glissières sur TPC et accotements de la D83, emprunt des bretelles de la D83, D83, à contre sens de circulation, sous protection des forces de l'ordre (voir 1 ci-dessous) Le pétitionnaire avisera obligatoirement 15 jours avant le passage du convoi l'Escadron Départemental de la Sécurité Routière (EDSR) Tél. : 03.89.21.50.47 Mel. : edsr68@gendarmerie.interieur.gouv.fr</p> <p>* PI Chemin rural D83 -> sortie N66 vers Thann -> Giratoire N66/D483 -> D483 -> D83</p> <p>(1) Ouverture des glissières : Avertir 2 jours ouvrés avant le passage du convoi l'entreprise CM2E chargée des opérations de démontage et remontage des glissières Contacts : Tél. : 03 .89.21.19.46 Fax. : 03.89.23.85.53 Mel. : contact@cm2e.fr</p>
			<p>PP2CD68</p>	<p>D83 - Sens Sud/Nord Convoi hauteur sup. 4600 mm – Evitement PI via voies de contournement :</p> <ul style="list-style-type: none"> * PI Chemin rural : démontage et remontage glissières n°13 ½ sur accotement (voir 1 ci-dessous) * D2/D83 (Cernay Est) * D83/D431 (Cernay) * D51/D83 (Staffelfelden) * D44/D83 (Bollwiller) <p>* D83/D430 (Guebwiller) : démontage et remontage glissières n° 12 (voir 1 ci-dessous) Emprunt de la D4b jusqu'à la bretelle de sortie de la D430 sur la D4b, en sens interdit, sous protection des forces de l'ordre, puis D430 jusqu'à la D83 via le TPC (démontage des glissières n° 12 sur TPC) Le pétitionnaire avisera obligatoirement 15 jours avant le passage du convoi l'Escadron Départemental de la Sécurité Routière (EDSR) Tél. : 03.89.21.50.47 Mel. : edsr68@gendarmerie.interieur.gouv.fr</p> <ul style="list-style-type: none"> * D3b/D83 (Issenheim) * D15/D18b/D83 (Soultzmatt) * D18bV/D83 (Rouffach Sud) * D1V/D83 (Gueberschwihr) : démontage et remontage glissière n° 6 sur accotement (voir 1 ci-dessous) * D30/D83 (Colmar Sud) <p>(1) Ouverture des glissières : Avertir 2 jours ouvrés avant le passage du convoi l'entreprise CM2E chargée des opérations de démontage et remontage des glissières Contacts : Tél. : 03 .89.21.19.46 Fax. : 03.89.23.85.53 Mel. : contact@cm2e.fr</p>
			<p>PP3CD68</p>	<p>D83 – PI du Pont d'Aspach D483/D83 : Hauteur maxi. 5100 mm</p>
			<p>PP4CD68</p>	<p>D83 – PI du chemin rural à Burnhaupt-le-Haut : Hauteur maxi. 5000 mm</p>
			<p>PP5CD68</p>	<p>D483 - Sens Sud/Nord Pont d'Aspach - Evitement potences convoi hauteur sup. 5500 mm Circulation à contre-sens du giratoire D26/D466/D483 (Pont d'Aspach) et portion D483 pour évitement des 2 potences de signalisation directionnelle. Le pétitionnaire avisera obligatoirement 15 jours avant le passage du convoi l'Escadron Départemental de la Sécurité Routière (EDSR) Tél. : 03.89.21.50.47 Mel. : edsr68@gendarmerie.interieur.gouv.fr</p>
			<p>PP6CD68</p>	<p>D415 - Passage frontière Neuf-Brisach Caractéristiques du convoi : Poids Inf. ou = 80000 kg Longueur Inf. ou = 30000 mm Largeur Inf. ou = 3500 mm</p>
			<p>PP7CD68</p>	<p>D415 – Wolfgantzen PI D1/D415 Hauteur sup. 4500 mm et/ou largeur sup. 3000 mm : évitement par voie de contournement</p>

Annexe 9 - Prescriptions des gestionnaires de voiries, d'ouvrages d'art, d'équipement routiers et de passages à niveau

Gestionnaire	Code de la prescription générale	Prescription générale	Code de la prescription particulière	Prescription particulière
			PP8CD68	D415 – Lapoutroie PI rue du Dr Macker/D415 Hauteur maxi. 4600 mm : évitement PI par traversée de Lapoutroie (D248). Prévenir la mairie de Lapoutroie 3 jours ouvrés avant le passage du convoi afin de définir les modalités de passage Tél. : 03.89.47.50.10. Fax. : 03.89.47.24.43. Mel : mairie@lapoutroie.fr
			PP9CD68	Franchissement du col du Bonhomme – D415 Autorisé uniquement si chargement et/ou déchargement dans une des régions Alsace ou Lorraine
			PP10CD68	D52 – Biesheim : franchissement OA sur le canal limité aux convois inf. ou = à 72000 kg
			PP11CD68	D52 – Ottmarsheim PI A36/D39 Hauteur sup. 4800 mm : évitement PI par emprunt de la D468
			PP12CD68	D468 – Kembs – Convoi de largeur sup. à 5500 mm : Prévenir la Police municipale de la mairie de Kembs 3 jours ouvrés à l'avance afin de définir les modalités de passage Tél. : 03.89.31.31.78 Mel : kembs-police municipale@orange.fr
			PP13CD68	D66 – Bartenheim PI sous voie ferrée : Hauteur maxi. 4350 mm
			PP14CD68	D201 – Héisingue PI D105/D201 : Hauteur maxi. 5600 mm
			PP15CD68	D105 – Saint-Louis PI sous voie ferrée Sens Ouest/Est : Hauteur maxi. 4800 mm Sens Est/Ouest : Hauteur maxi. 4400 mm Convoi hauteur sup. à 4400 mm et inf. ou = à 4800 mm : emprunter la chaussée à contresens de la circulation, le convoi seul, dans l'axe de la chaussée, sous protection des forces de l'ordre impérativement (Prévenir le Commissariat central de Police 3 jours ouvrés à l'avance - Tél. 03.89.70.99.20)
			PP16CD68	D105 – Héisingue (contournement) : 2 PI Hauteur maxi. 4400 mm Convoi hauteur sup. 4400 mm : évitement par traversée de Héisingue : rue de Biotzheim, rue de Folgensbourg
			PP17CD68	D419 – Altkirch PI sous voie ferrée : Hauteur maxi. 4600 mm
			PP18CD68	D419 - Valdieu-Lutran : franchissement OA sur le canal limité aux convois inf. ou = à 80000 kg
			PP19CD68	D68 – Aspach (contournement) : 2 PI hauteur maxi. 4500 mm : évitement PI par l'emprunt de la D466 (traversée d'Aspach)
			PP20CD68	D39 – Passage frontière Chalampé Caractéristiques du convoi : Poids sup. 80000 kg Longueur sup. 30000 mm Largeur sup. 3500 mm
			PP21CD68	D39 – Hauteur maxi. 4500 mm (Échangeur D39/D55)
			PP22CD68	D39 – Hauteur maxi. 5100 mm (PI A35)
			PP23CD68	D39 – hauteur maxi. 4600 mm (PI D54)
SNCF RESEAU	PGSNCF	Passage à niveau – respect de l'article 12 de l'arrêté du 4 mai 2006 modifié Ouvrage d'art – pont route – pas de prescription générale	PP1SNCF	Ouvrage d'art – pont route – pas de consultation spécifique jusqu'à 120 tonnes
Ville de Colmar	PGCOLMA	Traversée de Colmar interdite de 7h30 à 8h30, de 11h30 à 14h30 et de 17h00 à 18h30 Accès zones Industrielles : avenue de la Foire aux Vins – rue Frédéric Hartmann – rue du Ladhof – rue Curle – rue André Klener – rue Lavoisier – rue des Frères Lumière	PP1COLMAR	Convoi de largeur sup. ou = à 5000 mm : Prévenir le Commissariat central de police 3 jours ouvrés à l'avance Tél : 03.89.29.47.00
Ville de Saint-Louis	PGSTLOU	Traversée de Saint-Louis interdite de 7h30 à 8h30, de 11h30 à 14h30 et de 17h30 à 19h30	PP1SAINT-LOUIS	Convoi de longueur sup. 25000 mm et/ou largeur sup. 3500 mm Prévenir le Commissariat central de Police 3 jours ouvrés à l'avance Tél : 03.89.70.99.20